



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.22/2008/3
26 février 2008

Original: FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE/OIT sur les indices
des prix à la consommation

Neuvième réunion
Genève, 8-9 mai 2008
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

INTÉGRATION DES INDICES DE PRIX

**LA RÉNOVATION DE L'INDICE HARMONISÉ DES PRIX A LA CONSOMMATION
DANS LA ZONE DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE**

Note de l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

Résumé

L'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne a entrepris depuis 2007, sur financement de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine la rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation, un des principaux instruments de suivi de la convergence des économies. Ce projet de rénovation offre l'occasion, outre la mise à disposition de systèmes de pondérations actualisés, de mettre l'indice au niveau des standards internationaux.

L'expérience accumulée pendant ces dix dernières années avec l'indice harmonisé des prix à la consommation montre que l'une des principales problématiques à résoudre demeure la mise en place d'un système de gestion des indices. L'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne en a fait une de ses principales préoccupations et propose des indicateurs de mesure des performances de la production des indices.

Mais au-delà de ce dispositif, ce document montre qu'une des solutions au problème de la prise en compte de l'effet qualité réside dans la mutualisation des pratiques et des informations relatives à chaque cas. La Communauté statistique internationale, en mettant en place des plates-formes de diffusion de ces données, contribuera fortement à rendre disponible informations et méthodes, indispensables pour améliorer la qualité des données produites, au-delà des choix méthodologiques initiaux.

I. INTRODUCTION

1. La rénovation de l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) pour les huit Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) entreprise en 2007 est l'occasion de faire un bilan méthodologique détaillé de celui mis en place en 1996 en vue d'identifier les aspects qui méritent des révisions, de le mettre au niveau des standards internationaux actuels et de tenir compte de l'environnement économique des Etats et des besoins des utilisateurs.
2. Cependant, l'un des objectifs poursuivis a été de préserver les acquis et de tenir compte des capacités des INS. Aussi, l'architecture générale de l'indice ainsi que la terminologie ont été, pour la plupart, préservées.
3. Les principales innovations méthodologiques adoptées portent sur :
 - (a) Une spécification plus précise des produits, inspirée du Programme de Comparaison Internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique);
 - (b) Un échantillonnage des relevés élargi;
 - (c) Une méthodologie de calcul d'indices d'agrégats élémentaires qui respecte les recommandations internationales;
 - (d) Des nomenclatures de travail révisées (Nomenclature de Consommation Ouest Africaine adaptée aux besoins de l'IHPC (NCOA-IHPC), nomenclature des points d'observation des prix);
 - (e) La saisonnalité des prix et des produits mieux traités;
 - (f) D'autres améliorations méthodologiques variées.
4. Le bilan méthodologique a mis en exergue le caractère figé des IHPC calculés dans les Etats, en raison notamment de la faible capacité des Etats à traiter les changements de qualité. Le projet de rénovation de l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) dans les Etats membres de l'UEMOA constitue une opportunité pour engager une réflexion stratégique sur les questions d'ordre organisationnel dans la perspective d'une gestion plus active des IHPC dans chaque Etat membre et au niveau régional.
5. Ce document présente les principales améliorations introduites dans la méthodologie de l'IHPC et aborde la problématique de l'ajustement des effets qualité et du suivi de la qualité des indices dans un contexte de rareté des ressources.

II. PRINCIPALES AMELIORATIONS METHODOLOGIQUES

6. Depuis 1996, date de mise en place de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) dans les Etats membres de l'UEMOA, les standards internationaux en matière d'IPC se sont considérablement élevés. Plusieurs institutions techniques internationales se sont investies ces dernières années dans la mise en place de normes de qualité et de résolutions. Le projet de rénovation de l'IHPC a été l'occasion de mettre la méthodologie de l'IHPC à jour de ces normes et résolutions tout en tenant compte des moyens disponibles dans les Etats membres. Les principales innovations en matière de champ et de couverture de l'indice, de formules de calculs

d'indices d'agrégats élémentaires, de concept de prix utilisé ont été largement inspirés des documents de référence tels que le manuel du Bureau International du Travail (BIT) sur les indices des prix à la consommation et le recueil des textes juridiques sur les IHPC d'EUROSTAT.

7. D'autres innovations introduites tirent leur origine de l'expérience du Programme de Comparaison Internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique) et des faiblesses constatées dans l'échantillonnage des prix.

A. Une spécification plus précise des produits

8. Les indices des prix à la consommation visent à mesurer les variations pures de prix. Les produits dont les prix sont relevés et comparés sur des périodes successives devraient, dans l'idéal, être parfaitement appariés, c'est-à-dire présenter un aspect physique et des caractéristiques économiques identiques ou fortement comparables. Lorsque les produits sont parfaitement appariés, l'évolution des prix observée est une variation pure de prix.

9. La Résolution concernant les indices des prix à la consommation adoptée par la 17^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail de 2003 stipule qu' « Il convient de fournir des spécifications détaillant la variété et la taille des produits pour lesquels il y a lieu de recueillir des informations sur les prix. Celles-ci devraient être suffisamment précises pour identifier toutes les caractéristiques déterminantes des prix nécessaires afin de s'assurer que, dans la mesure du possible, les mêmes prix de biens et services sont relevés au cours de périodes successives au même point de vente. Ces spécifications devraient notamment inclure la marque, le modèle, la taille, les conditions de paiement, les modalités de livraison, ainsi que le type de garantie et le type de point de vente. Ces informations pourraient être utilisées dans les procédures de substitution ou d'ajustement pour prendre en compte la qualité. ».

10. L'approche adoptée pour l'IHPC 2008 a consisté à améliorer la spécification des produits par rapport à celle de l'IHPC 96 en adoptant une spécification à la fois plus précise et structurée des produits. Les caractéristiques qui devront être retenues pour décrire les produits ne devront toutefois pas être trop restrictives pour ne pas détériorer les indicateurs de qualité des indices produits. La solution intermédiaire choisie est de partir des descriptifs structurés des produits (DSP) du Programme de Comparaison Internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique). Cette solution permet de faciliter l'arrimage des opérations liées au PCI et à l'IHPC, arrimage dont les avantages ne sont plus à démontrer pour les pays africains. La démarche adoptée par AFRISTAT est résumée dans l'encadré ci-dessous.

11. Cependant les spécifications des produits du PCI, en accordant les mêmes importances à toutes les caractéristiques, sont telles que tous les produits suivis peuvent être considérés comme homogènes. Dans l'architecture de l'IHPC, un classement des variétés en homogène/hétérogène est indispensable. Pour une variété homogène, le calcul d'un prix moyen pour la variété a un sens. Les biens et services couverts par la définition de la variété hétérogène diffèrent sensiblement ou sont très disparates. Ce classement influe sur la méthode de suivi et de calcul des indices élémentaires.

DEMARCHE ADOPTEE POUR L'INTEGRATION DES ACTIVITES IHPC-PCI DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION DE L'IHPC EN ZONE UEMOA

A. Harmonisation des outils méthodologiques:

La première étape de l'intégration consiste à établir des outils méthodologiques qui permettent de passer d'un système à un autre. Dans cette optique, l'établissement des tables de passage entre les terminologiques et les nomenclatures est une première étape indispensable.

Dans le cadre du projet, il a été adopté des nomenclatures de consommation et de points d'observations des prix compatibles avec ceux du PCI-Afrique.

B. Processus de sélection des biens et services

Il s'agit dans un premier temps de partir de la liste des produits représentatifs dans les pays de la zone UEMOA structurés en 12 fonctions. Cette liste est dressée à partir des paniers actuels de l'IHPC à 10 fonctions des 8 pays, complétées par les produits nouveaux ou ceux introduits dans le champ de l'indice.

A chacun des produits, on lui adjoint les descriptifs structurés des produits du PCI correspondants. Pour les produits non PCI, des descriptifs ont été identifiés. Des adaptations locales sur les caractéristiques ont été faites pour tenir compte des variétés qui sont les plus couramment consommées par les ménages. Il s'agissait, en plus de l'objectif d'arrimage des deux opérations, d'adopter pour l'IHPC une spécification des produits élémentaires plus précise que celle qui a été mise en place en 1996, en mettant à profit le panier PCI.

Sur la base des paniers nationaux décrits avec des DSP identiques, il sera possible d'appliquer la méthode du chaînage des comparaisons internationales. Compte tenu des proximités géographiques et du niveau de développement, on pourrait par exemple établir des degrés de chevauchements élevés entre les paires des pays suivants : Togo-Bénin, Bénin-Burkina, Niger-Burkina, Burkina-Mali, Mali-Sénégal, Sénégal-Cote d'Ivoire. Même dans le cas d'un nouveau cycle du PCI, il peut être aisé d'identifier des produits communs aux deux systèmes.

Schématiquement, les étapes proposées pour réaliser cette deuxième phase sont :

1. Adoption de l'approche de la description structurée des produits.
2. Initialisation d'un panier régional à partir de la liste des produits du PCI et des paniers des IHPC actuels.
3. Examen de ce panier régional initial et apurement par les INS pour avoir un panier qui soit représentatif de la consommation dans le pays:
 - (a) Suppression des produits non existants ou non représentatifs;
 - (b) Rajouts des produits spécifiques, anciens ou nouveaux dans l'espace économique du pays.
4. Description des produits rajoutés suivant la description structurée des produits du PCI.
5. Redistribution des DSP suivant les groupes de caractéristiques.
6. Reconstitution d'un panier régional représentatif de la région.
7. Etablissement des paires de pays présentant des degrés de chevauchements élevés.
8. Calcul des parités du pouvoir d'achat (PPA) bilatéraux.
9. Chaînage des PPA bilatéraux.

DEMARCHE ADOPTEE POUR L'INTEGRATION DES ACTIVITES IHPC-PCI DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION DE L'IHPC EN ZONE UEMOA (suite)

Les activités prévues dans le cadre des travaux de rénovation de l'IHPC sont limitées aux points 1 à 5.

C. Logiciel de traitement et de gestion des données

Pour éviter les doubles saisies, le logiciel de production de l'IHPC devra permettre une gestion des données et leur extraction suivant un format adéquat pour les besoins du PCI. En particulier, il sera demandé que les séries de données brutes apurées soient exportables et automatiquement chargeables par l'application de production du PCI.

12. Les caractéristiques du PCI doivent permettre de définir une variété et de suivre précisément une série. On a distingué :

- (a) Des caractéristiques obligatoires de base d'une variété (CO) ;
- (b) Des caractéristiques variables d'une variété, scindées en :
 - (i) Caractéristiques ayant une influence sur les prix, pour lesquelles des fourchettes sont permises pour le choix initial des séries représentatives (mais on suit ensuite toujours le même produit) (CV1)
 - (ii) Caractéristiques complémentaires n'ayant pas d'influence sur les prix mais permettant de retrouver plus facilement la série suivie (couleur du pantalon, référence d'un appareil électroménager, etc.) (CV2)
- (c) Eventuellement des exclusions (E).

13. Une fois les descriptifs structurés des produits du PCI récupérés pour les produits correspondants, ils ont été distribués selon ces caractéristiques pour permettre de définir les variétés suivies. Ce regroupement de caractéristiques permet de définir une variété et de les classer en homogènes ou hétérogènes. Une variété est ainsi parfaitement identifiée à partir de ses caractéristiques obligatoires. Les variétés homogènes n'ont pas de caractéristiques variables ayant une influence sur les prix et ne seront décrites que par CO, CV2 et éventuellement E. Les variétés hétérogènes présenteront par contre des caractéristiques CV1 et seront complètement décrites grâce à CO, CV1, CV2 et E. Les séries d'une variété hétérogène différeront les unes des autres par les CV1 et éventuellement par les CV2.

B. Un échantillonnage des relevés élargi

14. Les points d'observation des prix ont été élargis aux nouveaux types de commerce notamment les superettes et les supermarchés qui se sont considérablement développés dans les villes des Etats concernés. L'élargissement de la couverture des points d'observation a concerné aussi bien les variétés homogènes que les variétés hétérogènes. De même le nombre de variétés et de séries a été considérablement augmenté dans le but d'améliorer la qualité des indices produits (on est passé d'environ 300 variétés environ à plus de 500).

15. En outre, l'expérience accumulée sur la vie de l'IHPC permet d'identifier les séries pour lesquelles il est indispensable d'optimiser le nombre de relevés du fait de la très forte (ou très faible) volatilité de leur prix.

16. Les variétés ainsi que le caractère volatil ou non de leur prix sont propres à chaque pays, la fréquence de relevés n'a pas été retenue comme un critère de comparabilité. Cette fréquence est attachée à chaque variété, contrairement à l'IHPC 1996. Toutefois, il a été défini des fréquences minimales de relevé des prix pour les différents types de variétés.

17. Pour certains produits, le mode de suivi a complètement changé. C'est le cas du loyer dont la fréquence de relevés a été multipliée par plus de 5.

C. La saisonnalité des prix et des produits mieux traités

18. La non-prise en compte de la saisonnalité dans l'IHPC 1996 constitue une des raisons fondamentales qui ont milité en faveur de sa rénovation. En effet, la structure saisonnière des consommations est mal connue faute d'avoir été observée de façon correcte en 1996. L'enquête sur les dépenses des ménages de la principale agglomération de chacun des Etats membres de l'UEMOA réalisée en 1996 n'a pas couvert l'année entière. Elle devait être complétée par une enquête complémentaire menée sur une période de 12 mois consécutifs qui aurait eu pour objectif de contrôler les résultats de l'enquête principale et de déterminer la structure des dépenses saisonnières. Cette seconde enquête n'a pas été réalisée.

19. La saisonnalité se manifeste sous deux angles : les produits saisonniers et les produits à prix saisonniers.

20. En vue de résoudre les problèmes posés par la saisonnalité des prix et des produits, phénomène relativement important dans les pays sahéliens, une enquête sur neuf mois, complémentaire à l'enquête principale de trois mois portant sur les dépenses des ménages, sera organisée dans le cadre du projet. Elle aura pour objectif de :

- (a) Déterminer le calendrier de la saisonnalité des produits et mieux prendre en compte les dépenses saisonnières des ménages dans l'indice;
- (b) Observer l'évolution des dépenses des ménages sur 12 mois et corriger éventuellement les pondérations issues de l'enquête principale.

21. On obtiendra, comme output, des pondérations mensuelles des variétés saisonnières.

22. Le calcul de l'indice d'un poste saisonnier pourra s'effectuer en trois étapes :

Etape 1 : Calcul du prix moyen d'une variété du poste pour un mois donné, moyenne arithmétique des prix des séries composant la variété.

Etape 2 : Calcul de l'indice d'un poste saisonnier pour un mois donné, moyenne géométrique des indices élémentaires des variétés du poste.

$$I_{v_0}^p = \frac{\prod (p_i^t)^{\omega_i^0}}{\prod (p_i^0)^{\omega_i^0}} = \prod \left(\frac{p_i^t}{p_i^0} \right)^{w_i^0}$$

avec $I_{v_0}^p$: Indice d'un poste saisonnier au mois t

p_i^t : prix moyen d'une variété i le mois t de la période courante

p_i^0 : prix moyen d'une variété i à l'année de base 0

w_i^0 : Part de la dépense de la variété i dans la dépense du poste pour le mois considéré t à la période initiale.

Etape 3 : Calcul de l'indice d'un sous-groupe saisonnier pour un mois donné, moyenne géométrique des indices élémentaires des postes du sous-groupe.

23. Le calcul de l'indice d'un poste à prix saisonniers s'effectue en deux étapes :

Etape 1 : Calcul du prix moyen de la variété pour un mois donné, moyenne arithmétique des prix des séries composant la variété.

Etape 2 : Calcul de l'indice d'un poste saisonnier pour un mois donné, moyenne géométrique des indices élémentaires des variétés du poste.

$$I_{v_0}^p = \frac{\prod (p_i^t)^{\omega_i^0}}{\prod (p_i^0)^{\omega_i^0}} = \prod \left(\frac{p_i^t}{p_i^0} \right)^{w_i^0}$$

avec $I_{v_0}^p$: Indice d'un poste saisonnier au mois t

p_i^t : prix moyen d'une variété i le mois t

p_i^0 : prix moyen d'une variété i à l'année de base 0

w_i^0 : Part de la dépense de la variété i dans la dépense du poste au cours de l'année de base.

24. Des travaux sont en cours pour tester ces formules et envisager, le cas échéant l'adoption d'autres formules plus appropriées. En particulier l'analyse en grandeur réelle des décalages structurels entre l'année de base et l'année courante sera approfondie.

D. Une nouvelle nomenclature de production et de diffusion

25. L'indice base 1996 s'inspirait déjà des grandes fonctions de consommation de la nomenclature internationale «Classification of Individual Consumption by Purpose» (COICOP) à 12 fonctions depuis 2005. Celle-ci a été largement revue dans une version provisoire en attendant les résultats de l'enquête dépense auprès des ménages.

26. L'IHPC base 2008 intégrera complètement la nouvelle nomenclature COICOP à 12 fonctions adaptée aux besoins de l'IHPC (NCOA-IHPC). L'indice global sera établi en tenant compte de la décomposition définie par la COICOP au niveau des trois premières positions, avec quelques aménagements à la marge sur des regroupements à pondération trop faible. Au stade actuel, la nomenclature comporte :

- (a) 12 fonctions ;
- (b) 43 groupes ;
- (c) 96 sous-groupes.

Il a ensuite été créé 143 postes de consommation.

Le niveau de diffusion de l'indice sera le niveau sous-groupe dont la composition devra être commune à l'ensemble des pays.

E. Des nomenclatures secondaires plus fournies et adaptées aux besoins des utilisateurs

27. L'indice harmonisé sera accompagné des indices à nomenclature secondaire et d'indices partiels autres que ceux établis pour l'IHPC 1996 :

- (a) Selon la branche d'activité ;
- (b) Selon les types de points de vente ;
- (c) Selon le caractère échangeable ou non ;
- (d) Selon le secteur de production (formel ou informel).

28. Ces indices répondent aux besoins d'utilisateurs variés des indices des prix à la consommation dans le contexte où l'IHPC demeure dans la plupart des pays l'unique statistique de prix disponible. En outre, un indice des prix des ménages pauvres de la capitale pourra être produit pour les besoins de suivi et d'évaluation des politiques de réduction de la pauvreté. Il diffèrera de l'indice tous ménages par le jeu de pondérations, représentatif de la consommation des ménages concernés. D'autres produits pourraient être pris en compte en fonction de la spécificité de la consommation des ménages concernés.

F. D'autres améliorations méthodologiques variées

29. Plusieurs autres améliorations de méthodes ont été apportées au calcul de l'IHPC. Il s'agit notamment de :

- (a) La mensualisation de la collecte de toutes les variétés, notamment tarifs;
- (b) L'amélioration du suivi ou du calcul des indices de certains produits spécifiques comme le loyer, les services domestiques, l'assurance, les jeux de hasard;
- (c) L'amélioration des questionnaires de collecte qui permet aux agents enquêteurs de mieux suivre les caractéristiques des produits et rapporter tout problème qu'ils auraient à rencontrer;
- (d) L'introduction d'autres indicateurs du suivi de la qualité de l'indice.

III. PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DES INDICES HARMONISES

30. Lors des différents travaux méthodologiques, le caractère figé des IHPC a été noté, malgré les instructions présentes dans la méthodologie et l'outil informatique pour la mise à jour des coefficients de pondérations à l'intérieur des postes, pour la suppression ou l'ajout de variétés et le traitement des effets qualité lors des remplacements.

31. Outre la faiblesse des capacités techniques, le problème de gestion de la qualité des indices des prix à la consommation dénote une faiblesse dans les moyens de suivi de l'indice mais également de la faiblesse des ressources humaines disponibles dans les Etats. En 1998, un dispositif composé d'un groupe de travail et d'un comité de suivi a été mis en place mais faute de ressources financières, celui-ci n'a pas correctement fonctionné. En outre, les services en charge de la production de l'IHPC disposent en moyenne de 10 agents (enquêteurs et personnels de bureau compris).

32. Dans ce contexte global de faiblesse des moyens, les Etats ne produisent pas tous des indicateurs de suivi de la qualité de leur indice. Les tableaux de contrôle de cohérence et d'exhaustivité de la collecte conçus et mis en place dans les Etats membres de l'UEMOA ne sont pas régulièrement produits et analysés pour améliorer le processus de production de l'indice. Aucun repère qualitatif n'existe donc pour évaluer les pratiques existantes en vue d'engager un processus d'amélioration continue de la qualité.

33. Ainsi, au-delà des options initiales prises en terme d'échantillonnage, de formule de calcul ou d'autres options méthodologiques, les aspects de la gestion de la production de l'indice (mise à jour du panier des produits suivis, mise à jour de l'échantillonnage des séries, utilisation de méthode appropriée de remplacement et d'estimation de données manquantes, etc.) sont déterminantes pour la qualité de l'information produite. Dans ce contexte, la problématique du suivi de la qualité se pose en termes de dispositif adéquat à mettre en place au niveau régional pour assurer la qualité dans la production des indices des prix à la consommation.

A. Mise en place d'indicateurs de suivi de la qualité de l'indice

34. Une dimension qui préoccupe AFRISTAT dans le cadre du projet de rénovation de l'IHPC concerne l'amélioration du cadre institutionnel pour la production des IHPC. Ce cadre devrait s'inspirer du cadre général d'évaluation de la qualité des indices des prix à la consommation édité par le fonds monétaire international. Cela est indispensable afin d'une part, de garder à l'exercice du suivi des économies et de la convergence tout son intérêt et son poids en assurant une comparabilité des indicateurs suivis dans le temps et dans l'espace.

35. Au-delà de cette dimension qui s'attachera au processus de production, AFRISTAT envisage approfondir la dimension analyse comparative de la performance du processus de production des IHPC dans les Etats en mettant en place des indicateurs de la qualité des données produites.

36. Plusieurs dimensions sont prises en compte :

- (a) Performance de la collecte des données : indicateurs d'exhaustivité de la collecte et de cohérence des données:
 - (i) Pourcentage de relevés absents;
 - (ii) Pourcentage de relevés absents en fonction des causes (absences temporelles, absence définitive, problème enquête);
 - (iii) Pourcentage de relevés incohérents.
- (b) Qualité des pratiques de traitement des données manquantes : indicateurs sur les fréquences d'utilisation des méthodes d'estimation de données manquantes :

- (i) Pourcentages de traitement par baisse, hausse, solde, et par méthodes
- (c) Performance temporelle du traitement de remplacements:
 - (i) Nombre de variétés ou de séries non remplacées au bout de (trois, six, un an).
- (d) Qualité de la définition et du suivi des variétés:
 - (i) Pourcentage de variétés à coefficients de variation nulle;
 - (ii) Pourcentage de variétés hors fourchette de coefficients de variation.

B. Pour la mise en place d'un mécanisme de mutualisation des pratiques de traitement des effets qualité.

37. Le besoin d'une mutualisation des expériences et la création d'une plateforme d'échange et de discussions permanentes entre statisticiens prix s'expriment de manière criante dans le contexte africain. En effet, faute de moyens matériels et de ressources humaines suffisants, un certain nombre d'opérations de traitement des Indices des Prix à la Consommation (IPC) ne peuvent être efficacement réalisées directement par les équipes prix des INS. Même si c'est le cas, les moyens à mobiliser seraient disproportionnés par rapport aux résultats que l'on en attend. Pour le cas des Etats de l'UEMOA, ce contexte est renforcé par l'intégration dans le panier suivi, d'un certain nombre de produits de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et des produits d'occasion. Dans le cas du traitement des remplacements des produits importés en provenance de l'Europe par exemple, certaines informations d'ordre technique ou financier ne peuvent être obtenues sur le marché ou au niveau des points de vente des pays africains. Même dans le cas où les produits concernés par les remplacements sont des produits fabriqués dans la zone, le traitement qui est adopté dans un pays peut aisément être appliqué dans d'autres, compte tenu de l'intégration des marchés qui sont par ailleurs très restreints dans la zone.

38. Pour pallier ces faiblesses, AFRISTAT a mis en place un forum de discussion sur son site Internet (www.afristat.org) pour permettre de mutualiser les expériences et partager les questions et les réponses entre les membres de la communauté des statisticiens prix des Etats membres. Une page Web sur la rénovation de l'IHPC a également été créée sur ce site, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA. Cette page permettra de synthétiser et de mettre au service des internautes les esquisses de solutions adoptées par la Communauté.

39. Mais au-delà de ces dispositions techniques, il s'agit, pour AFRISTAT, de mettre en place un dispositif avec ses Etats membres et les organisations d'intégrations sous-régionales intéressées par le suivi de la qualité des indices (Commission de l'UEMOA, Commission de la CEMAC, etc.). AFRISTAT serait ainsi au centre d'un dispositif de :

Renforcement continu des capacités des Etats membres

40. Il s'agira d'organiser des séminaires annuels sur les problèmes pratiques rencontrés et sur les dernières avancées méthodologiques. AFRISTAT pourra, également dans ce cadre, prendre en charge les activités de mesures de l'utilité ou de la pertinence des produits pour les utilisateurs et d'analyse de la rentabilité et de l'optimisation des moyens mis en œuvre.

Mutualisation des expériences.

41. L'expertise développée à AFRISTAT dans le domaine des indices des prix à la consommation a pour vocation à être redistribuée aux INS sous plusieurs formes dont les principales sont la réponse en temps réel à un problème donné, la concentration et la redistribution de l'information au travers du réseau mis en place.
42. Mais cette stratégie ne pourrait être efficace que si, au niveau international, un dispositif semblable est mis en place ou qu'AFRISTAT développe un partenariat avec les instituts nationaux de statistiques des pays du nord.
43. En effet, la position d'AFRISTAT doit lui permettre d'être une chambre d'écho des INS des Etats d'Afrique subsaharienne auprès des instituts de statistiques des organisations internationales ou des pays développés, ou plus généralement de toute autre source d'information mobilisable. Cette démarche présente l'avantage de minimiser les circuits d'information. Elle assure une plus grande réactivité aux échanges, contribue à l'harmonisation des méthodes, évite la dispersion de l'information et fidélise les relations avec les interlocuteurs.
44. La mise en place d'une plate-forme d'échange (quelle que soit sa forme) répondant à ce besoin serait une action que peut engager le Bureau International du Travail et les autres groupes internationaux qui travaillent à promouvoir les pratiques les meilleures dans le domaine des statistiques des prix. Cette initiative contribuerait par ailleurs à renforcer la transparence dans les pratiques de traitement des effets qualité et ne pourrait être que bénéfique pour l'ensemble de la communauté des statisticiens prix.

IV. CONCLUSION

45. La méthodologie adoptée par les Etats membres de l'UEMOA dans le cadre de la rénovation de l'IHPC a pour ambition d'élever son niveau de qualité en respectant au mieux les standards internationaux. Elle a également pour objectif de tenir compte des contraintes de ressources auxquelles les Etats sont assujettis, de comparabilité des indices entre pays et des objectifs d'intégration des activités IPC-PCI (Programme de Comparaison Internationale). Le développement d'une application informatique commune à l'ensemble des pays est un gage pour préserver cette comparabilité dans le temps.
46. Une contrainte forte réside dans la nécessité d'assurer le respect par les Etats de cette comparabilité dans le temps et dans l'espace. AFRISTAT joue un rôle central dans cette démarche : AFRISTAT a mis en place un dispositif de veille, de supervision et de communication afin d'apporter l'assistance technique nécessaire et de diffuser les informations entre techniciens. Un dialogue permanent est instauré afin de résoudre en temps réel les problèmes que pourront rencontrer les Etats dans la mise en œuvre de cette méthodologie. Cette initiative ne pourra être véritablement efficace que si une structure d'échange avec les Instituts nationaux de statistique des pays du nord, les organisations et groupes internationaux sur les IPC permet la diffusion des pratiques et des éléments d'information nécessaires aux pays d'Afrique subsaharienne en matière de traitement des remplacements.
